

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 158

présenté par

M. Cinieri, M. Bony, M. Le Fur, M. Hetzel, M. Masson, Mme Valérie Boyer, M. Leclerc,
M. Rolland, M. Pierre-Henri Dumont, M. de Ganay, Mme Kuster, M. Aubert, Mme Ramassamy,
Mme Valentin et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer au mot :

« nationale »

le mot :

« internationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rayonnement culturel et cultuel de la cathédrale Notre-Dame de Paris étant international, il convient d'élargir la souscription.